

Pourquoi inscrire son enfant à la catéchèse paroissiale ?

Pour les parents...

En demandant le baptême pour votre enfant, vous lui avez ouvert le chemin de la foi chrétienne. Être Chrétien, c'est vivre avec Jésus, le Christ. Par son Esprit, Jésus est un ami toujours fidèle, qui mène au Père. Dans le baptême, Dieu donne la foi et invite à marcher avec lui. C'est pourquoi, avec ses parrain et marraine, vous vous êtes engagés à faire grandir votre enfant dans la foi, à lui faire découvrir Dieu qui a manifesté son amour en donnant son fils, Jésus.

Par le sacrement du baptême que votre enfant a reçu, vous lui avez aussi ouvert la voie à d'autres *sacrements*. Pour les chrétiens catholiques, c'est par les sacrements que Dieu agit dans leur vie : Dieu leur fait signe, les interpelle et les fait entrer en relation avec Lui, dans son alliance. Le *sacrement de l'Eucharistie* permet au croyant de se nourrir du Christ et ainsi de nourrir sa foi, par la Parole de Dieu et par le Pain de Vie.

Le *sacrement de la Réconciliation* permet de recevoir le pardon Dieu et restaure ainsi la paix intérieure. Ces deux sacrements peuvent être reçus, tout au long de la vie, autant de fois que nous le souhaitons.

Faire grandir les enfants dans la foi est une mission bien difficile, surtout de nos jours, où croire en Dieu ne va pas de soi. A partir de l'âge de 8 ans, l'Eglise propose aux enfants de **cheminer ensemble** pour **découvrir la foi chrétienne** par la **catéchèse paroissiale**.

Inscrire son enfant au catéchisme, c'est lui permettre de **rencontrer Jésus** et de **découvrir qu'il est aimé de Dieu**. C'est aussi lui permettre de recevoir, pour la première fois, de nouveaux sacrements : le sacrement de la Réconciliation et le sacrement de l'Eucharistie, la communion.

La première des communions n'est pas un but en soi. Découvrir Jésus par les textes de l'Évangile, grandir dans la foi, vivre sa foi lors de rencontres entre enfants puis entre jeunes, sont un cheminement pour toute la vie.

Patricia GENTY-LUX

Coopératrice de la Pastorale pour les enfants et leurs familles

Pour les enfants...

Cher Pape François,

Pourquoi pensez-vous que les enfants doivent aller au catéchisme ? [...]

Ana, 10 ans, Brésil

Chère Ana,

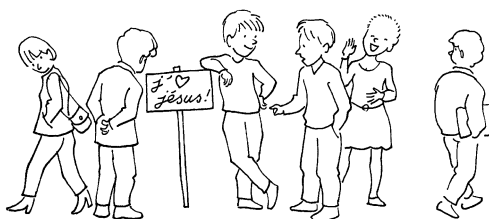
Tu vas au catéchisme pour mieux connaître Jésus ! Si tu as un ami, tu aimes être en sa compagnie et le connaître de mieux en mieux. Tu aimes être avec cet ami, jouer avec lui et apprendre à connaître sa famille, sa vie, l'endroit où il est né, l'endroit où il vit. C'est une bonne chose. Les cours de catéchisme t'aident à faire mieux connaissance avec ton ami Jésus et avec sa grande famille, l'Église.

Il y a beaucoup de façons de faire connaissance avec Jésus. En fait, il ne s'agit pas tant d'apprendre des choses sur lui que de partir à sa recherche, pour pouvoir le rencontrer comme une personne. Quand tu cherches Jésus, il vient à toi et t'aide à mieux le connaître.

Il faut que je te dise quelque chose : tu peux en savoir très long sur Jésus, mais cela ne suffit pas. Tu peux connaître son histoire, tout ce qu'il a fait, mais il ne suffit pas d'étudier Jésus pour le connaître. Tu fais connaissance avec Jésus en lisant l'Évangile, en priant, en le cherchant à travers tout ce que tu fais, en faisant du bien à ceux qui en ont besoin, et en aidant les malades. Si tu fais cela, Jésus s'approchera sûrement de toi pour que tu puisses le rencontrer et le connaître.

François

Extrait du livre « Cher Pape François. Le Pape répond aux lettres de tous les enfants du monde. » Par le Pape François. Editions Mame.



La catéchèse paroissiale pour les enfants

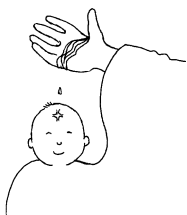


Qui est concerné ?

Sont concernés par la catéchèse paroissiale, les enfants nés en 2018 ou avant, qui entrent en CE2 à la rentrée prochaine, ou dans une classe supérieure.

Ces enfants habitent l'un des villages suivants : *Avenheim, Behlenheim, Berstett, Durningen, Fessenheim, Gimbrett, Gougenheim, Ittlenheim, Neugartheim, Kienheim, Kleinfrankenheim, Kuttolsheim, Nordheim, Pfettisheim, Reitwiller, Rohr, Rumersheim, Schnersheim, Truchtersheim, Willgottheim, Wintzenheim-Kochersberg, Woellenheim.*

Vous n'habitez pas l'un de ces villages mais votre enfant est scolarisé dans l'un de ces villages : n'hésitez pas à nous en parler.



Si votre enfant n'est pas baptisé...

Un enfant qui n'est pas baptisé et qui souhaite entrer dans la communauté chrétienne pour cheminer avec d'autres enfants de son âge suivra un parcours de préparation au Baptême qui le conduira à recevoir ce sacrement.

Organisation pratique

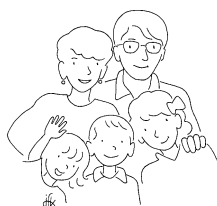
Le parcours proposé s'effectue dans le cadre de la communauté de paroisses.

Votre enfant cheminera à travers des **rencontres en grands groupes** (*), des **célébrations** et des **temps forts** animés par la coopératrice de la pastorale et par le curé de la communauté de paroisses.

(*) Les enfants seront répartis en **deux grands groupes**. Un groupe se réunira les **mercredis matins de 9h45 à 12h**, l'autre groupe **les samedis après-midis de 14h45 à 17h**. Les rencontres auront lieu à la chapelle de l'église de Truchtersheim. Elles auront lieu **une à deux fois par mois selon un planning** donné en début d'année.

La présence de parents sera nécessaire lors de ces rencontres afin d'aider les enfants pour certaines activités (au moins 3 fois par an pour chaque parent).

Votre enfant cheminera également à travers des **temps de découverte à vivre en famille** à l'aide de documents qui vous seront remis lors de chaque rencontre en grand groupe (*documents « le caté à faire en famille »*).



Il est indispensable que vous entouriez votre enfant et que vous fassiez de son cheminement de foi une démarche familiale : c'est un véritable engagement.

Etapas de la vie Chrétienne

L'enfant pourra recevoir deux sacrements, pour la première fois :

- le **sacrement de la Réconciliation** (Premier Pardon) en 2027.
- le **sacrement de l'Eucharistie** (Première Communion) en 2028.

Les célébrations de la première communion ont lieu en mai et juin.

Merci de vous réserver cette période. Il y aura également une répétition obligatoire le samedi matin qui précède la célébration.



Inscriptions à la catéchèse paroissiale au presbytère de Truchtersheim

sur rendez-vous au 06 87 63 32 18
ou lors des permanences (sans RDV)

- le samedi 5 septembre de 9h à 12h.
- le mercredi 9 septembre de 16h à 19h.

Merci d'apporter :

- votre **livret de famille**, si le baptême de votre enfant y est inscrit
- votre **chéquier** pour le règlement des frais d'inscription (règlement en espèces également possible)

Date limite d'inscription :
15 septembre 2026



Renseignements

Coopératrice de la Pastorale
pour les enfants et leur famille

Patricia GENTY-LUX

Presbytère de Truchtersheim,
14 rue de l'église à Truchtersheim

Tel : 06 87 63 32 18

Mail : kochersberg.pastoenf@yahoo.fr

Curé de la communauté de paroisses

Raymond Ruhlmann

Presbytère de Truchtersheim

Tel : 03 88 69 60 80

Site de la communauté de paroisses

www.paroisses-kochersberg.fr

Page Facebook

[@communauteparoisseskochersberg](https://www.facebook.com/communauteparoisseskochersberg)

Participation aux frais

Une participation de 40 € est demandée lors de l'inscription pour l'achat d'une Bible pour les enfants et pour couvrir les frais de photocopies et l'achat de documents généraux de catéchèse.

Matériel à apporter aux rencontres

Stylos et crayons de couleurs
(pas de feutres ni correcteurs)

Une pochette à élastiques



Deux dates au choix pour la première réunion avec les parents

Vendredi 9 octobre 2026 à 20h00 à l'église de Truchtersheim

Mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 à l'église de Truchtersheim

Vous recevrez le planning des rencontres lors de cette réunion.

Lettre aux parents

Compte tenu des affaires d'abus sexuels qui ont été dévoilées ces dernières années, Mgr Luc Ravel, archevêque de notre diocèse de 2017 à 2023, avait mis en place, une commission diocésaine appelée « Mieux vaut tard » afin de réfléchir à ce problème et de mettre en œuvre une prévention concrète des abus dans l'Eglise à destination des prêtres et autres agents de la Pastorale. Cette réflexion a abouti à la publication d'une ordonnance de Mgr Ravel dans la Revue « Eglise en Alsace », le 11 février 2020.

Parmi les dispositifs de prévention prévu par cette ordonnance, il est demandé, dans l'article 3, que : « Dans toute activité organisée à l'attention des enfants de moins de quinze ans (séance de catéchisme, équipe de mouvement, cours d'orgue, camp de jeunes...), la présence de deux adultes est requise. On ne recourra pas nécessairement à deux catéchistes ou à deux animateurs de même compétence, l'autre adulte pouvant être un proche (parent, grand-parent) ou autre membre adulte de la communauté. »

Par ailleurs, il est indiqué à l'article 2 de cette même ordonnance, que tout incident ou fait singulier intervenant dans le cadre des rencontres avec les enfants (enfant resté seul après le catéchisme, par exemple) devra être noté dans un journal de bord mis en place par la communauté de paroisses. Le signalement d'un incident ou fait singulier doit être fait au curé ou à la coopératrice de la Pastorale et sera consigné dans le carnet de bord au presbytère de Truchtersheim.

Ces dispositions nous sont demandées dans le cadre de la prévention contre les abus afin de faciliter une éventuelle enquête. Elles ont aussi pour but de protéger les accompagnateurs en cas de fausse dénonciation.

Notre archevêque, Mgr Pascal Delannoy, nous demande de continuer d'appliquer ces consignes.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre participation active à la bonne mise en œuvre de ces dispositions.

Cordialement,
Raymond Ruhlmann, curé
Patricia Genty-Lux,
coopératrice de la Pastorale